

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux réalisés par l'Entreprise LHOPALE TP – Waterzelle - 62126 WIMILLE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite rue Albert Thomas du **Lundi 30 Septembre 2024 au Jeudi 31 Octobre 2024**.

Article 2 : La circulation sera interdite rue Victor Hugo de la rue Pasteur à la place Jules Leriche du **Lundi 30 Septembre 2024 au 31 Octobre 2024**.

Article 3 : La circulation se fera dans les 2 sens rue Pasteur du **Lundi 30 Septembre 2024 au Jeudi 31 Octobre 2024**.

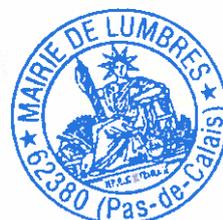
Article 4 : La circulation se fera dans les 2 sens rue Broncquart du **Lundi 30 Septembre 2024 au Jeudi 31 Octobre 2024**.

Article 5 : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par l'Entreprise LHOPALE TP.

Article 6 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise LHOPALE TP,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 16 Septembre 2024.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
le **16 SEP. 2024**